CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E14399** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2026**

ÉDITÉ LE 04/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/1944

Forme juridique : SA
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 202 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 575 751 607

Siret : 575 751 607 00020

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3202550

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143762246

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143762246

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SOCIETE DE CONSTRUCTIONS DE BEL AIR (SCBA)

63 BOULEVARD JEAN-YVES CHAPALAIN
72100 LE MANS

Téléphone : 02 43 84 03 10 **Fax :**

Portable : 06 61 61 08 40

Responsabilité légale :
MARECHAL FRANÇOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL / MARECHAL ANTOINE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : general@scba-menuiserie.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 150 645 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée)		05/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.